

## Réforme du droit du travail au Vatican

**Author** : Riposte Catholique

**Categories** : [Curie](#)

**Date** : 19 août 2009

Le pape est aussi un chef d'Etat. Comme tel, il doit prendre des décisions temporelles, qui n'engagent évidemment pas son autorité apostolique, mais qui n'en sont pas moins intéressantes.

Ainsi en est-il de sa récente décision de réformer le droit du travail au Vatican. Un motu proprio daté du 7 juillet dernier vient de réformer le fonctionnement de l'ULSA (Ufficio del Lavoro della Sede Apostolica, appelé en français Bureau central du travail). L'ULSA a été créé voici un peu plus de 20 ans, par Jean-Paul II, le 1er janvier 2009.

Ce nouveau texte a surtout pour objectif de réformer les structures de négociation et de médiation entre les employés du Vatican et leurs employeurs. Mais ce fut également l'occasion pour le Vatican de réformer un peu sa "politique familiale" et sa "politique de retraite".

L'actuel directeur de l'ULSA, Massimo Buffachi, a détaillé ces réformes.

L'âge de la retraite est repoussé de 65 à 67 ans pour les laïques qui commenceront à travailler au Vatican à partir de 2010. Il reste fixé à 75 ans pour les prêtres et évêques.

Par ailleurs, les allocations familiales sont revalorisées pour toute nouvelle naissance (et d'autant plus que la famille est plus nombreuse, d'une part; et dispose de moins de revenus, d'autre part).

Signalons enfin que les conditions de travail (salaires, retraites...) des hommes et des femmes au Vatican - quoi que l'on dise régulièrement dans les médias sur la prétendue misogynie de l'Eglise - sont identiques depuis déjà de longues années.

A l'heure où la France songe à rogner sur les retraites des mères de famille, la comparaison est intéressante...